



21e meeting int. VW à Château-d'Oex

Du 30 août au 1^{er} sept. 2019

DISPOSITIONS GENERALES POUR LA LOCATION D'UN STAND

Montage du stand	Dès le vendredi 30 août à 9h00
Démontage du stand	Dimanche 1 ^{er} septembre, dès 18h00
Emplacement	Sur terrain en herbe. La répartition est faite par le Lémania Coccinelle Club.
Responsabilité civile	A charge de l'exposant.
Surveillance	Bien que le terrain soit surveillé la nuit par des agents de sécurité accompagnés de chiens, le Lémania Coccinelle Club décline toute responsabilité en cas de vol ou dégâts causés au stand.
Publicité	Les exposants sont autorisés à faire de la publicité à leur nom à leur stand. Aucune publicité pour des tiers n'est admise, ainsi que la publicité sonore.
Electricité	La consommation est gratuite. Prévoir des prises et des rallonges pour le raccordement. L'annexe « Définition des besoins en électricité » fait partie intégrante du contrat.
Cartes de contrôle	Le personnel du stand recevra des cartes de contrôle. Elles vous seront remises à votre arrivée.
Boissons / Nourriture	La vente de boissons et de nourriture est interdite.
Vente	Seule la vente des marchandises mentionnées sur le contrat sera autorisée.